

Directives pour les participants / Championats Bernois 2022

Le plus important en bref:

- Cocher à la „Chambre d’appel“: 60min avant l’épreuve. Sans cocher, pas de start!
- Il faut impérativement respecter les horaires du Callroom (voir 6.).
- Toutes les directives sont valables pour l’ensemble de la compétition, prière de les lire dans leur intégralité

1. Accès

Depuis la gare de Thoune utiliser le bus no 1 (Gwattzentrum). Descendre à la station “Strandbad”. Temps de marche env. 3 minutes. Les automobilistes prennent la sortie “Thun Süd” d’auto-route. Parking est payant.

2. Vestiaires

Les vestiaires des athlètes se trouvent au Stade, Cote « Olympiator »

3. Dossards / licences

La remise des dossards et "Chambre d'appel", se trouvent derriere la tour de chronometrie :

Heures d’ouverture:	Samedi	dès 10.15 heures
	Dimanche	dès 08.00 heures

Tous les participants devront être en possession d’une licence valable pour 2022. Les dossards seront portés sans être pliés et de manière lisible sur le buste. Pour les sauts en hauteur et à la perche, le dossard pourra être porté sur le buste ou dans le dos. Pour les compétitions des courses un numéro supplémentaire sera remis lors du départ. Celui-ci devra être fixé sur le côté droit du short.

4. Appel

Tous les participant(e)s (ou leur représentant) devront se présenter à la chambre d’appel **une heure avant le début de la compétition** de leur discipline (dans la tente vis-à-vis de la distribution des dossards) pour y faire une croix sur chacune des listes de discipline sur lesquelles ils figurent. Les concurrent(e)s qui n’ont pas marqué le croix se verront exclus du compétition. Les concurrent(e)s d’une demi-finale ou d’une finale ne devront plus se rendre à la chambre d’appel. Ils se présenteront directement au Callroom (selon chiffre 6.)

5. Echauffement

L’échauffement pour les courses, les sauts et les lancers se fera seulement sur les emplacements prévus à cet effet. Sur l’emplacement de concours les sauts et les lancers préparatoires seront effectuées selon le règlement IAAF.

6. Rassemblement pour la compétition

Les participants(e)s se réuniront au “Callroom” avant les compétitions (éliminatoires, demi-finales, finales) selon les horaires suivants:

- **45 min.** avant l’heure du concours pour la perche; les essais font partie de ce temps.
- **30 min.** avant l’heure du concours pour les sauts; les essais font partie de ce temps.
- **30 min.** avant l’heure du concours pour les lancers; les essais font partie de ce temps.
- **20 min.** avant l’heure du départ pour les courses.

Les athlètes se rendront en groupe à l’emplacement de compétition. Il ne sera toléré aucun déplacement individuel. Celui/celle qui ne serait pas au Callroom à l’heure fixée se verra interdire sa participation à la compétition.

Directives pour les participants / Championats Bernois 2022

7. Temps de concentration

60 Secondes pour tous les disciplines techniques (selon IAAF).

8. Autorisation des engins personnels

Les engins personnel suivants peuvent être utilisés: Perches à sauter, disques, javelots et poids. Le engins devront être examinés au "contrôle des engins" (milieu tribune place des engins) au plus tard une heure avant le début du concours. Seulement les engins personnel qui sont examinés et marqués par l'organisateur peuvent être utilisés.

9. Intrusion sur les emplacements

Sur les emplacements des compétitions, il ne sera toléré ni entraîneur, ni les représentants des clubs, ceci pouvant entraîner la disqualification de l'athlète.

10. Manière de quitter le emplacements de compétition

Après les éliminatoires et les demi-finales les participant(e)s quitteront l'emplacement de compétition en groupe. Ceci est également valable pour le disciplines techniques au terme des trois premiers essais éliminatoires ("retrait des emplacements de compétition" selon manuel IAAF).

11. Prescription pour la tenue

Les concurrent(e)s devront disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons diverses, les concurrent(e)s revêtiront une tenue neutre et sans inscription. Cette prescription est également valable pour la cérémonie protocolaire.

12. Publicité pour la tenue

Lorsqu'un club a conclu une action de sponsoring, ses athlètes ont le droit de porter une inscription sur la tenue de compétition et le survêtement pour autant que cette action de sponsoring soit agréée par la FSA. Les concurrent(e)s ne devront pas porter d'autres publicités sur leur personne que celle admise par la FSA de façon réglementaire et ceci durant tout le temps où ils sont sur l'emplacement de compétition (selon RO).

13. Distinctions

Les trois premiers classés par discipline recevront les médailles des championnats.

14. Cérémonie protocolaire

Les cérémonies protocolaires aura lieu directement après la fin du final. Les trois premiers classés de chaque discipline se rassembleront spontanément à la place pour la cérémonie protocolaire. La cérémonie protocolaire se fera dans la tenue de compétition ou en survêtement du club (selon RO).

15. Poste de secours (Cote Olympiator)

Sur l'emplacement de l'organisation se trouve un poste des samaritains

16. Assurance

L'assurance couvrant les accidents ou les décès sont l'affaire des participant(e)s. L'organisateur décline toute responsabilité.

Directives pour les participants / Championats Bernois 2022

17. Restauration

A l'entrée du Stade vous trouvera une Restauration

18. Objets trouvés

Pour les objets trouvés, adressez - vous à les responsables du stade Tel. 079 248 23 91